

**Nombre de membres****Séance du 28 octobre 2021****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 7**Sont présents:** Max ORSET, Alexandre BIDAL, Laurent ROBERT, Stephan JUENET, Anthony BRUNET, Michèle DELORME, Danièle MAUFFREY**Votants:** 10**Représentés:** Philippe DEYGOUT par Michèle DELORME, Michel PHILIPPON par Max ORSET, Julie CHARBONNIER par Laurent ROBERT**Excuses:** Sandrine ELLINGER**Absents:****Secrétaire de séance:** Michèle DELORME**Ordre du jour:**

⇒ Approbation du compte rendu du 27 juillet 2021.

⇒ BUDGET EAU - DM n° 5 - Equilibre des comptes d'opérations d'ordre.

⇒ BUDGET EAU - DM N° 6 - Redevances agence de l'eau.

⇒ BUDGET PRINCIPAL - DM n° 3 - Intérêts prêt relais.

⇒ BUDGET PRINCIPAL - DM n° 4 - Règlement taxes aménagement et archéologie pour le Pèse Lait.

⇒ Remboursement d'une avance de fonds à Michèle DELORME.

⇒ Annulation de la délibération n° 49 du 26/11/2020.

⇒ Avenant n°1 au marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse Lait" lot n° 1 - Entreprise ERRIGO.

⇒ Avenant n°2 au marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse Lait" - Entreprise SOCATRA.

**Objet: 44-2021 - BUDGET EAU - DM n° 5 - Equilibre des comptes d'opérations d'ordre -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :****DEPENSES****RECETTES**

6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		1.00
<b>TOTAL :</b>		<b>1.00</b>	<b>1.00</b>

**INVESTISSEMENT :****DEPENSES****RECETTES**

<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>1.00</b>	<b>1.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 45-2021 - BUDGET EAU - DM n° 6 - Redevances Agence de l'Eau -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :****DEPENSES****RECETTES**

6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	-1944.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1314.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	630.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**INVESTISSEMENT :****DEPENSES****RECETTES**

<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 46-2021 - BUDGET PRINCIPAL - DM n° 3 - Intérêts prêt relais -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-600.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 47-2021 - BUDGET PRINCIPAL - DM n° 4 - Règlement taxes aménagement et archéologie pour le Pèse Lait -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1643.00	
6358	Autres droits	1643.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 48-2021 - BUDGET EAU - DM n° 7 - Régularisation comptes. -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	1600.00	
618	Divers	300.00	
6262	Frais de télécommunications	300.00	
6688	Autre	-2200.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 49-2021 - Remboursement d'une avance faite par le 2ème Adjoint. -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Michèle DELORME a dû avancer les fonds pour l'achat de cartes KADO offertes aux élèves qui ont obtenu leur Baccalauréat.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement de cette avance de fonds.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le rembourser de 60.00 € à Michèle DELORME.
- **AUTORISE** le Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document utile à la réalisation de cette opération.
- 

**Objet: 50-2021 - Annulation de la délibération n°49/2020 Révision de la longueur de voirie communale. -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°49/2020 qui portait la longueur de voirie à 10 751 ml et l'informe qu'il convient de l'annuler pour la raison suivante :

→ la place du Pèse Lait, de 615 m<sup>2</sup>, n'a pas modifié la longueur de voirie, mais la surface des places déjà existantes.

Par conséquent, la longueur de la voirie de 10 136 ml, initialement déclarée aux services de la préfecture par la commune, reste inchangée.

La superficie des places passe de 2 295 m<sup>2</sup> à 2 910 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DIT** que la longueur de la voirie communale est de 10 136 ml;

**DIT** que la superficie des places est de 2 910 m<sup>2</sup>.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les services de la Préfecture.

**Objet: 51-2021 - Avenant n°1 au marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse Lait" lot n° 1 - Entreprise ERRIGO. -**

Monsieur le Maire présente, concernant le marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse lait", le projet d'avenant, pour travaux supplémentaires, au lot n° 1 "démolition et maçonnerie" :

→ le montant du marché initial s'élève à	23 688.65 € HT
→ le montant de l'avenant n° 1 s'élève à	3 348.70 € HT

le total du marché de l'Entreprise ERRIGO s'élève à	27 037.35€ HT
---	---------------

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** l'avenant n° 1 pour travaux supplémentaires, au lot n° 1 "démolition et maçonnerie" pour un montant de 3 348.70 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Objet: 52-2021 - Avenant n°2 au marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse Lait - Entreprise SOCATRA. -**

Monsieur le Maire présente, concernant le marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse lait", voiries et réseaux divers le projet d'avenant, pour travaux supplémentaires de l'Entreprise SOCATRA.

Pour rappel :

→ montant du marché initial	104 259.50 € HT
→ montant de l'avenant n° 1	9 623.20 € HT

(concerne l'aménagement des écluses sur la RD 63

→ montant de l'avenant n° 2 (travaux complémentaires)	12 350.00 € HT
---	----------------

Le total du marché de l'Entreprise SOCATRA s'élève à	126 232.70 € HT
--	-----------------

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** l'avenant n° 2 pour travaux complémentaires au marché de travaux "voiries et réseaux divers" pour un montant de 12 350.00 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Objet: 53-2021 - Acquisition de terrains Institut Pasteur. -**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Institut Pasteur a donné son accord pour vendre à la Commune de l'Abergement de Varey les terrains issus de la succession de Madame Antoinette BOCCARD.

Les parcelles concernées, dont la liste est en annexe, représentent une superficie de 2ha 70a 86ca sur la Commune de l'Abergement de Varey et de 46a 42ca sur la Commune d'Ambronay. Le montant de cette acquisition s'élève à 3 500 €, après avis des services des Domaines et de l'ONF.

L'acte de cession sera rédigé par Maître GELOS, notaire à Ambérieu en Bugey, à la demande de l'Institut Pasteur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'acquisition des terrains issus de la succession de Madame Antoinette BOCCARD, pour un montant de 3 500 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Questions diverses :**

Remarque du Conseil Municipal concernant la délibération n° 51-2021 et l'avenant n° 1 de l'Entreprise ERRIGO, le travail supplémentaire réalisé par cette Entreprise, non prévu dans le marché initial, doit lui être réglé. On ne peut que regretter de ne pas avoir été informés par le Maître d'oeuvre en cours de chantier.

La cérémonie du 11 novembre et la cérémonie des voeux sont maintenus dans le respect des gestes barrières.

**Nombre de membres****Séance du 28 octobre 2021****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 7**Sont présents:** Max ORSET, Alexandre BIDAL, Laurent ROBERT, Stephan JUENET, Anthony BRUNET, Michèle DELORME, Danièle MAUFFREY**Votants:** 10**Représentés:** Philippe DEYGOUT par Michèle DELORME, Michel PHILIPPON par Max ORSET, Julie CHARBONNIER par Laurent ROBERT**Excuses:** Sandrine ELLINGER**Absents:****Secrétaire de séance:** Michèle DELORME**Ordre du jour:**

⇒ Approbation du compte rendu du 27 juillet 2021.

⇒ BUDGET EAU - DM n° 5 - Equilibre des comptes d'opérations d'ordre.

⇒ BUDGET EAU - DM N° 6 - Redevances agence de l'eau.

⇒ BUDGET PRINCIPAL - DM n° 3 - Intérêts prêt relais.

⇒ BUDGET PRINCIPAL - DM n° 4 - Règlement taxes aménagement et archéologie pour le Pèse Lait.

⇒ Remboursement d'une avance de fonds à Michèle DELORME.

⇒ Annulation de la délibération n° 49 du 26/11/2020.

⇒ Avenant n°1 au marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse Lait" lot n° 1 - Entreprise ERRIGO.

⇒ Avenant n°2 au marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse Lait" - Entreprise SOCATRA.

**Objet: 44-2021 - BUDGET EAU - DM n° 5 - Equilibre des comptes d'opérations d'ordre -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :****DEPENSES RECETTES**

6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	1.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		1.00

**TOTAL : 1.00 1.00****INVESTISSEMENT :****DEPENSES RECETTES****TOTAL : 0.00 0.00****TOTAL : 1.00 1.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 45-2021 - BUDGET EAU - DM n° 6 - Redevances Agence de l'Eau -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :****DEPENSES RECETTES**

6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	-1944.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1314.00	
706129	Reversement redevance modernisat° agence eau	630.00	

**TOTAL : 0.00 0.00****INVESTISSEMENT :****DEPENSES RECETTES****TOTAL : 0.00 0.00****TOTAL : 0.00 0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 46-2021 - BUDGET PRINCIPAL - DM n° 3 - Intérêts prêt relais -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-600.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	600.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 47-2021 - BUDGET PRINCIPAL - DM n° 4 - Règlement taxes aménagement et archéologie pour le Pèse Lait -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1643.00	
6358	Autres droits	1643.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 48-2021 - BUDGET EAU - DM n° 7 - Régularisation comptes. -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
61523	Entretien, réparations réseaux	1600.00	
618	Divers	300.00	
6262	Frais de télécommunications	300.00	
6688	Autre	-2200.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet: 49-2021 - Remboursement d'une avance faite par le 2ème Adjoint. -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Michèle DELORME a dû avancer les fonds pour l'achat de cartes KADO offertes aux élèves qui ont obtenu leur Baccalauréat.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement de cette avance de fonds.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le rembourser de 60.00 € à Michèle DELORME.
- **AUTORISE** le Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document utile à la réalisation de cette opération.
- 

**Objet: 50-2021 - Annulation de la délibération n°49/2020 Révision de la longueur de voirie communale. -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°49/2020 qui portait la longueur de voirie à 10 751 ml et l'informe qu'il convient de l'annuler pour la raison suivante :

→ la place du Pèse Lait, de 615 m<sup>2</sup>, n'a pas modifié la longueur de voirie, mais la surface des places déjà existantes.

Par conséquent, la longueur de la voirie de 10 136 ml, initialement déclarée aux services de la préfecture par la commune, reste inchangée.

La superficie des places passe de 2 295 m<sup>2</sup> à 2 910 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DIT** que la longueur de la voirie communale est de 10 136 ml;

**DIT** que la superficie des places est de 2 910 m<sup>2</sup>.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les services de la Préfecture.

**Objet: 51-2021 - Avenant n°1 au marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse Lait" lot n° 1 - Entreprise ERRIGO. -**

Monsieur le Maire présente, concernant le marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse lait", le projet d'avenant, pour travaux supplémentaires, au lot n° 1 "démolition et maçonnerie" :

→ le montant du marché initial s'élève à	23 688.65 € HT
→ le montant de l'avenant n° 1 s'élève à	3 348.70 € HT

le total du marché de l'Entreprise ERRIGO s'élève à	27 037.35€ HT
---	---------------

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** l'avenant n° 1 pour travaux supplémentaires, au lot n° 1 "démolition et maçonnerie" pour un montant de 3 348.70 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Objet: 52-2021 - Avenant n°2 au marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse Lait - Entreprise SOCATRA. -**

Monsieur le Maire présente, concernant le marché de travaux "Aménagement de la place du Pèse lait", voiries et réseaux divers le projet d'avenant, pour travaux supplémentaires de l'Entreprise SOCATRA.

Pour rappel :

→ montant du marché initial	104 259.50 € HT
→ montant de l'avenant n° 1 (concerne l'aménagement des écluses sur la RD 63	9 623.20 € HT

→ montant de l'avenant n° 2 (travaux complémentaires)	12 350.00 € HT
---	----------------

Le total du marché de l'Entreprise SOCATRA s'élève à	126 232.70 € HT
--	-----------------

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** l'avenant n° 2 pour travaux complémentaires au marché de travaux "voiries et réseaux divers" pour un montant de 12 350.00 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Objet: 53-2021 - Acquisition de terrains Institut Pasteur. -**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Institut Pasteur a donné son accord pour vendre à la Commune de l'Abergement de Varey les terrains issus de la succession de Madame Antoinette BOCCARD.

Les parcelles concernées, dont la liste est en annexe, représentent une superficie de 2ha 70a 86ca sur la Commune de l'Abergement de Varey et de 46a 42ca sur la Commune d'Ambronay. Le montant de cette acquisition s'élève à 3 500 €, après avis des services des Domaines et de l'ONF.

L'acte de cession sera rédigé par Maître GELOS, notaire à Ambérieu en Bugey, à la demande de l'Institut Pasteur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'acquisition des terrains issus de la succession de Madame Antoinette BOCCARD, pour un montant de 3 500 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Questions diverses :**

Remarque du Conseil Municipal concernant la délibération n° 51-2021 et l'avenant n° 1 de l'Entreprise ERRIGO, le travail supplémentaire réalisé par cette Entreprise, non prévu dans le marché initial, doit lui être réglé. On ne peut que regretter de ne pas avoir été informés par le Maître d'oeuvre en cours de chantier.

La cérémonie du 11 novembre et la cérémonie des voeux sont maintenus dans le respect des gestes barrières.